

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 26 SEPTEMBRE 2022
PROCÈS-VERBAL N° 10**

Page 104

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue la presse en la personne de Massimo Greco, remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de votants : 41

Excusés : Mmes Dalla Piazza Pascale, Mercier Cornelia, Rey Julie, MM : Juat Yvan, Marzolini Fabrizio, Mermod Cyril, Messerli Louis.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Suite à la réception d'un postulat, je vous sou mets les modifications suivantes : modification du point 12 qui devient :

12. Postulat « Pénurie d'électricité ».

Le point « Divers et propositions individuelles » devient le point 13.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 29 août 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Votations du 25 septembre : Les membres des deux bureaux ont procédé au dépouillement des quatre objets fédéraux ainsi que d'un objet cantonal qui étaient soumis au peuple. Sur les 2'367 électeurs inscrits, 1'334 ont donné leur avis. Ce taux de participation est supérieur pour quatre objets sur cinq, tant au niveau fédéral que cantonal et montre l'intérêt de nos concitoyens sur les textes qui nous étaient soumis. Je vous présente le tableau, mais je ne vais pas lire tous les chiffres, mais on voit que pour Yvonand, sur l'objet 1, il est refusé plus largement qu'en Suisse et sur le canton de Vaud. L'objet 2 est également refusé, comme pour le canton, mais pas comme la confédération, pareil pour l'objet 3. L'objet 4 est refusé partout et l'objet 5 accepté à Yvonand et sur le canton. Vous voyez que les taux de participation sont relativement élevés pour ces votations.

		Oui	Non	Participation
Objet 1				
Initiative populaire sur l'élevage intensif	CH		62,9%	62,9%
	VD		65,6%	52,7%
	Yvonand		69,5%	56,1%
Objet 2				
Financement de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA	CH	55,1%		52,2%
	VD		54,4%	52,7%
	Yvonand		56,5%	55,9%
Objet 3				
Modification de la loi fédérale sur l'AVS	CH	50,6%		52,2%
	VD		62,1%	52,7%
	Yvonand		66,1%	56,1%
Objet 4				
Modification sur la loi fédérale sur l'impôt anticipé	CH		52,0%	51,7%
	VD		53,1%	52,4%
	Yvonand		60,1%	55,6%
Objet cantonal				
Création du Conseil de la magistrature	VD	71,1%		51,4%
	Yvonand	65,9%		52,2%

Élection complémentaire à la municipalité : L'arrêté de convocation est daté du 5 septembre dernier. Ce dernier a été établi par la préfecture. Je vous fais grâce de sa lecture. Vous pouvez en prendre connaissance au pilier public ou sur le site internet de la commune ou encore par l'entremise de vos président.e.s de parti qui en ont également reçu une copie. Au niveau du planning, il se présente comme suit : pour le premier tour, le dépôt des listes est fixé au lundi 31 octobre à midi, l'élection à la majorité absolue au dimanche 27 novembre. Pour le deuxième tour, le dépôt des listes est fixé au mardi 29 novembre à midi, l'élection à la majorité relative au dimanche 18 décembre. Ce calendrier deviendrait caduc si une seule candidature était déposée le 31 octobre puisque l'élection serait tacite.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Je n'ai pas reçu de correspondance.

6. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

Afin de repourvoir le siège vacant laissé par M. Jonathan Raselli, je donne la parole à M. Clément Porchet pour la présentation de la candidature du PS.

Pour le PS, M. Clément Porchet présente M. Benoît Guenez.

Le président prie M. Guenez de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

7. Communications de la Municipalité

M. Philippe Moser

Crise énergétique : « Dans le cadre de la crise énergétique dont nous avons tous entendu parler, beaucoup de monde à Yvonand se demande ce que fait la municipalité. Il est vrai que nous n'avons à ce jour pas encore beaucoup communiqué à ce sujet. Rassurez-vous, le problème est bien sur la table de travail. Nous sommes en train d'analyser la situation et surtout de chercher à obtenir des informations sur lesquelles nous pourrions nous baser pour mettre en place une stratégie qui tienne la route et qui ne soit pas modifiée toutes les semaines. L'expérience COVID nous a bien montré qu'il est important d'avoir une communication claire. Vous le savez tous, tout le monde attend des informations de la Confédération et du canton. Celles-ci tardent à venir. Nous avons bien reçu des messages demandant une prise de conscience, demandant à chacun de diminuer ses propres consommations d'énergies, demandant à chacun de se préparer, mais à quoi exactement ? Pour l'heure, sachez que le canton nous a écrit en août pour nous dire que le Conseil d'État travaille sur le scénario d'une pénurie de gaz dans les prochains mois et sur une pénurie d'électricité durant la fin de l'hiver 2023. Il est précisé que la survenance de ces événements dépendra de nombreuses variables qui demeurent inconnues à ce jour. Le canton nous suggère aussi de mettre à jour nos plans de continuité en s'appuyant sur ceux mis en place durant la crise COVID, notamment sous l'angle du travail de l'administration et des prestations qu'il s'agira de maintenir. Ce travail est actuellement en cours. De plus, nous sommes encouragés à cibler les économies d'énergie que nous pouvons mettre en place, notamment au niveau de nos bâtiments et de l'éclairage public (où, je vous le rappelle, nous avons déjà beaucoup investi). Ce travail est en cours. Le courrier mentionne aussi que des consignes et des recommandations plus précises seront transmises dans les plus brefs délais. À ce jour, nous n'avons rien reçu, par exemple pour l'école ou pour d'autres sujets sensibles. Nous sommes aussi en train d'examiner quelles sont les installations critiques qui ne peuvent pas être arrêtées sans risques de dégâts, on parlera par exemple de la STEP. Une chose est d'ores et déjà sûre, il faudra que tout le monde s'y mette. La responsabilité personnelle est des plus importantes dans ce genre de situation. Il y a une dizaine de jours, nous avons également écrit à notre fournisseur d'électricité (Romande Énergie) et au fournisseur de gaz de la commune (Cosvegaz). Si ce dernier n'a pas encore donné de nouvelles, la Romande Énergie nous a répondu en fin de semaine passée. Un paragraphe me laisse des plus perplexe, je cite : « Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la liste des gros consommateurs présents sur votre commune, mais uniquement vos points de consommations communaux qui seraient concernés par des mesures de contingentement. C'est à vous d'identifier les bâtiments critiques et vous pouvez nous fournir une liste qu'on pourra évaluer et vous donner une réponse ». De même, je cite toujours : « Par ailleurs, la responsabilité première de Romande Énergie dans un tel contexte sera d'appliquer les directives du Conseil fédéral via l'Organisation pour l'approvisionnement d'électricité en cas de crise (OSTRAL). Les conséquences plus larges de l'activation de ce plan seraient gérées par le canton, soit plus particulièrement via l'État-Major Cantonal de Crise ». Comme vous le constatez, il est aujourd'hui assez compliqué de mettre sur pied un plan et une stratégie efficace et compréhensible par tous. Beaucoup d'informations sont déjà disponibles, mais très dispersées et pas toujours cohérentes entre elles. Mon sentiment est qu'à l'heure actuelle, trop d'information tue l'information. La municipalité est donc au travail et elle communiquera plus largement dès que possible ».

À l'heure où j'ai écrit ce texte, je n'avais pas encore la toute dernière information, à savoir que le canton va nous parler. En effet ce matin, la préfecture m'a appelé pour savoir si, par hasard, Yvonand aurait une salle de libre pour convoquer les septante communes du Jura-Nord vaudois afin que la fameuse cellule de l'État-Major de Crise puisse venir faire une communication en présence d'un ou deux municipaux par commune. Ceci aura lieu le 11 ou 12 octobre prochain. On pourra donc faire un pas de plus à ce moment-là aussi, on en est bien content quand même.

Prix culturo-sportifs : Le 20 octobre prochain aura lieu la remise des prix culturo-sportifs du Jura-Nord vaudois. Si, depuis quelques années, des prix culturels étaient décernés, il s'agira cette fois de la première édition réunissant culture et sport. Cette cérémonie aura lieu à la salle polyvalente d'Yvonand, sur proposition de la municipalité. C'est pour nous évidemment un plaisir et un honneur d'accueillir un tel événement. Pour votre information, le montant total des prix qui seront distribués est de CHF 26'000.-, moitié pour la culture et moitié pour le sport. Il est à noter que les communes participent à hauteur de CHF 15'000.-, dont CHF 5'000.- qui seront dédiés à couvrir les frais d'organisation. Vous avez en principe reçu une invitation. Je ne peux que vous encourager à vous inscrire à cette manifestation. Ce n'est pas entrée libre, il faut s'inscrire au préalable. Pour mémoire, la commission de cohésion régionale, dont j'ai le plaisir de faire partie, qui est une émanation de l'assemblée des syndicats du Jura-Nord vaudois, accorde encore six bourses de CHF 5'000.- chacune, à savoir trois pour la culture et trois pour le sport. Ces bourses, qui sont des bourses d'encouragement, sont remises, cette fois, lors de l'assemblée des syndicats qui aura lieu au mois de novembre. Si vous vous demandez combien tout cela coûte à la commune d'Yvonand, cela coûte 50 centimes par habitant, ce n'est pas non plus un montant trop exagéré.

M. Alexandre Lecourtier

Vendanges : Les vendanges de l'exercice 2022 ont eu lieu mardi 13 septembre, juste avant la pluie. On a une très bonne vendange, qualitativement. On a sondé jusqu'à 91 degrés Oechsle tant pour le rouge que pour le blanc, ce qui nous donne accès au « grand cru » et qui laisse augurer une qualité supérieure cette année. Je ne peux pas encore vous donner les quantités, mais elles sont un peu plus faibles que d'habitude.

M. Guy-Daniel Beney

PDCoM-PACoM : En réponse à la demande de Mme Gander lors du dernier conseil pour la transmission d'une copie de l'examen préalable du PDCoM que nous avons transmis au canton, il s'avère qu'on ne peut pas vous la transmettre. C'est pour une question de protection des données. Pour le PDCoM, il y a eu des remarques par les groupes de travail, mais il y a aussi tout un volet de l'urbanisation prévue à vingt-cinq voire trente ans à venir et vu que certaines parcelles ou certaines zones sont sujettes à être modifiées sans qu'à ce stade de la procédure les propriétaires soient informés, on ne peut pas transmettre le dossier complet. Par contre, on va demander à notre mandataire de préparer une synthèse par rapport aux remarques que les groupes de travail avaient évoquées et cette synthèse sera transmise aux groupes de travail et aux membres des groupes de travail par rapport aux remarques qui avaient été transmises. Je réprécise juste que sur le nombre de remarques reçues, pratiquement le 80 % concernait le PACoM (plan d'affectation communal) et non le PDCoM (plan directeur communal). Maintenant qu'on a terminé l'étude du premier jet du PDCoM, la municipalité s'est déjà attelée à l'étude et à l'analyse du PACoM. Le PACoM, je rappelle que c'est ce qui va permettre de réglementer tout ce qui est construction, urbanisation, dans le sens des coefficients de chaque zone, dans le sens des règlements de construction qui remplacera à terme notre règlement communal sur le plan général d'affectation.

8. Préavis 2022/06 Demande d'approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes

vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères).
Rapport de la commission ad hoc

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Anthony Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 21 septembre dernier à 19 h 30, la commission composée de Mesdames Aline Wenk, Nicole Bachmann, de Messieurs Hubert Vermot, Sébastien Gerber, Sylvain Hochstrasser, Gaël Hedou, Anthony Marzolini, rapporteur, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. La commission remercie Monsieur Philippe Moser, Syndic, de sa présence et des renseignements fournis. Cette commission, à l'unanimité, propose au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/06 dont la conclusion est

1. D'approuver et de signer les statuts révisés de l'ARRIBRU.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2022/06 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2022/07 Arrêté d'imposition 2023.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 14 septembre 2022 à 20 h 00, la Commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal N° 2022/07, relatif à l'objet précité. Était présent M. Philippe Moser, Syndic. Nous remercions M. Philippe Moser d'avoir répondu aux questions relatives à la justification du taux d'imposition 2023. La commission des finances relève l'écart entre les prévisions déficitaires du budget et le résultat effectif qui se termine avec un exercice positif. Elle relève par ailleurs que la hausse du taux d'imposition annoncé de 78 % ne sera finalement pas retenue et que la proposition est de maintenir ce taux à 71.5 %. M. Moser explique que ces écarts sont le résultat d'une simulation de la part de la société BDO qui s'est réalisée sur des hypothèses trop pessimistes. Par ailleurs, la vitesse de réalisation des projets communaux, notamment ceux qui concernent les budgets d'investissements, s'échelonnent sur une période plus longue que les prévisions initiales et impactent favorablement les besoins en liquidités. La commission des finances s'étonne par ailleurs que le point d'imposition soit défini antérieurement à la construction du budget de l'exercice impacté. La commission suggère que le budget soit mis à disposition avant la fixation du point d'imposition pour juger de la corrélation des chiffres. La Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, dont le taux d'imposition est fixé à 71.5 %. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/07 dont la conclusion est

1. D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, dont le taux d'imposition est fixé à 71.5.

OUI - 41 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2022/07 est accepté à la majorité.

10. Préavis 2022/08 Agrandissement et réaménagement du Château de Sable.

Dépôt de préavis.

Mme Christelle Fresneau

J'aimerais juste informer d'une erreur dans le préavis. En page 3, « Aspects financiers », la phrase « Pour définir le tarif des autorisations de stationnement » n'a rien à faire dans le préavis, c'est un problème de copier-coller.

Mme Anne-Sophie Betschart

J'ai plusieurs questions, mais Dieu sait que je ne vais pas m'opposer à un agrandissement du Château de Sable, cela, tout le monde en est conscient. J'ai quand même une question de savoir ce qu'il va se passer avec la bibliothèque ? J'ai une autre question : le préavis propose 22 places alors qu'il en manque 42, donc qu'est-ce qui sera prévu pour la suite, car je pense qu'il faut qu'on ait des projections à ce niveau-là ? Et d'autre part, qu'est-ce qu'il se passe aussi avec l'UAPE, puisque l'on sait que les enfants qui sont au Château de Sable ont des priorités après pour aller à l'UAPE ? Est-ce que c'est aussi prévu dans les plans d'ouverture de ces structures d'accueil ?

Mme Christelle Fresneau

Déjà, pour la bibliothèque, je peux simplement vous répondre que la bibliothèque reste pour l'instant au même endroit. Elle ne va pas être déplacée parce qu'on ne touche qu'à la salle de vote. Ce n'est pas du tout un problème. Dans le futur, sur le futur site scolaire, la bibliothèque y sera intégrée. Pour l'instant, elle reste au même endroit. Pour la suite des autres questions, M. Schnorf va reprendre.

M. Martin Schnorf

Dans le préavis, on a mis « à moyen terme », pour la raison suivante. Actuellement, le village de Pomy prévoit aussi de faire peut-être une ouverture de structure d'accueil au Quartier Longemalle. Il faut qu'on fasse attention de ne pas faire de doublon par rapport à ça aussi. C'est vrai aussi, comme disait ma collègue, que, concernant la bibliothèque, un jour le bâtiment scolaire sera construit, comme on le sait, et il y aura une partie du modulaire qui sera dédié à une médiathèque, mais cela ne sera pas avant 2025, le temps qu'on puisse construire cette école. Là, l'objectif pour nous, ceux qui prenons en charge ce dossier, c'est que tout le bâtiment devienne une garderie préscolaire. Cela signifie bien que la bibliothèque, d'après ce qu'on en sait, fait plus de 100 m². On n'a pas l'impression, mais il y a tellement de modules de livres, par rapport à la pente du toit, c'est une très grande surface. Donc on peut réaugmenter là-bas le préscolaire, tout en faisant attention à ce qui se passe autour de notre village. On entend aussi qu'il pourrait s'ouvrir une garderie préscolaire privée et Pomy, ce n'est pas avant 2024 voire 2025. Après, ce qu'on disait, c'est que oui, à partir de la future construction scolaire, on va s'attaquer bien sûr au parascolaire. Pour le parascolaire, on a bien sûr le modulaire où on va essayer de reprendre toute la surface disponible pour ça, le Barathym qu'on va aussi espérer garder, qui pourra aussi être gardé pour d'autres activités, comme à ce jour il y a les cafés rencontres pour le Village solidaire le mercredi matin et le mercredi après-midi il y a les projets des jeux du Village solidaire. Par rapport aux autres lieux du parascolaire, on est en train de construire une école et on est en train de réfléchir s'il faut construire quelque chose en plus pour le parascolaire dans le complexe de l'école. Vous savez qu'il y a une cantine qui est mise à disposition et actuellement elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Il y a déjà passablement d'élèves qui font des options, facultatives ou sportives, qui prennent déjà beaucoup de places pour dîner là, sauf le mercredi, mais le mercredi tout le monde le sait, tout le monde rentre à la maison. Donc on a déjà ce souci-là. À partir de ce souci-là, on est en train de réfléchir à comment on peut optimiser ce lieu de cantine de la Sabliane, est-ce qu'il faut l'agrandir pour aussi le parascolaire ? Est-ce qu'on veut la mettre sous la responsabilité des structures d'accueil ou bien de l'école ? Sachez aussi que pour les normes au niveau des

cantines, idéalement c'est aussi une aire de repos pour ceux qui restent un certain temps, mais c'est aussi un problème de se rendre compte qu'ils y restent un certain temps. Ceux qui font juste le repas de midi, c'est ok, mais pour ceux qui viennent pendant deux heures, il faudrait trouver un autre lieu. Mais à la Sablliane, il n'y en a pas. On a demandé à une société spécialisée la projection d'élèves, c'est conséquent. En 2040, nous avons passé deux cents enfants de plus dans l'interscolaire des dix communes. On espère qu'à partir de 2030 cela va se stabiliser et jusqu'en 2030 on est en train de réfléchir sur ce qu'il se passe. C'est vrai que nous avons mis dans le préavis « à moyen terme » car on sait très bien qu'à partir de 2025-2026, on va réfléchir pour l'avenir. On essaye d'absorber un maximum de ce qu'il se passe actuellement, et après, on verra. Mais c'est prévu dans notre planning.

M. Mathieu Aberle

Quand vous dites « à moyen terme », j'ai l'impression qu'on est toujours en manque de places pour la petite enfance et cela depuis des décennies. Là, j'ai l'impression qu'on essaye un peu de couvrir le retard en créant des nouvelles places, en attendant aussi un peu sur les autres communes que des projets se mettent en place, mais cela va prendre des années et des années avant que l'on rattrape le retard que l'on a actuellement. Sans compter comme vous le disiez de l'augmentation de la population dans cette prochaine décennie – on est en train de revoir le plan d'aménagement du territoire donc on sait que la population à Yvonand risque d'augmenter dans les prochaines années – donc plutôt que d'être toujours dans la réaction et la réactivité de se dire « là on a un grand manque de place et on réagit maintenant », est-ce qu'on ne pourrait pas anticiper, déjà aujourd'hui, pour construire des bâtiments dans les deux à trois prochaines années afin qu'on accueille assez de monde, parce qu'il n'y aura jamais assez de places, on est toujours en pénurie de places concernant la petite enfance ? Et ça, toutes les communes le disent.

M. Martin Schnorf

Ce n'est pas que les communes, c'est tout le canton voire au niveau de la Suisse. Si on veut aller plus loin dans la réflexion, on a un autre souci. C'est que l'on peut ouvrir autant de garderies qu'on veut, mais il manque de personnel. On est actuellement en manque de personnel tertiaire, même si, comme on le lit, le canton a validé une ouverture de places supplémentaires à l'Esede, qui est l'école qui forme les ES. Mais après leur formation, on ne sait pas où ils vont. Il y a toute une étude face à ce sujet, l'Estrie fait la même chose. On essaye aussi d'augmenter d'autres professions pour la petite enfance, car on a constaté que pour le parascolaire, est-ce que c'est des éducatrices que l'on souhaite ou pas. Donc on va plutôt aller vers les animateurs socio-culturels, mais le souci c'est que déjà maintenant, quand vous ouvrez une garderie il faut trouver du personnel et on ne le trouve pas. Donc ça c'est un gros souci. Ce que vous dites, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, en fonction aussi de l'école, on est en train déjà de plancher maintenant pour 2025 s'il faut créer quelque chose en plus par rapport au parascolaire. Donc on ne peut pas aller plus vite. En plus chaque commune vit des moments difficiles économiquement, donc on sait très bien, même s'il y a un retour d'investissement qu'actuellement on ne connaît pas vraiment, que cela va coûter cher pour les communes. Là, il faut déjà trouver le meilleur financement possible pour l'école, sans bouger tous les comptes de chaque commune qui sont blancs. On est en train de faire le travail.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis 2022/09 Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique et tarifs.

Dépôt de préavis.

M. Guy-Daniel Beney

Il y a aussi une erreur dans le préavis, vous l'avez peut-être constaté. En préambule, il est indiqué que ce préavis fait suite au 2020/18. Mais le préavis 2020/18, c'est la STEP. Il fallait lire et j'aurais dû mettre « fait suite au préavis 2020/11 » qui traitait le sujet des infrastructures de stationnement. Cette même correction est valable pour la fin du deuxième paragraphe où il est aussi mentionné 2020/18, c'est 2020/11. Avec mes excuses pour cette erreur. Autrement, je n'ai pas de commentaires particuliers à faire, je crois que toutes les informations ont été précisées dans le préavis, mais je réponds volontiers aux questions si vous avez besoin d'informations ou de compléments supplémentaires.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Postulat « Pénurie d'électricité »

Je vais vous faire un petit rappel sur le traitement d'un postulat. Il se déroulera en deux phases, conformément à l'article 61 du règlement. Si un cinquième des membres du conseil le demande, la proposition sera renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération. Cette commission sera nommée, devra établir un rapport qui sera soumis au vote lors d'un prochain conseil. Si vous ne jugez pas nécessaire le renvoi à une commission, nous statuerons immédiatement sur ce postulat qui selon le résultat sera renvoyé à la municipalité ou classé. Ce postulat a été reçu le 22 septembre dernier. Je donne la parole à son auteur, M. Marc Pilloud.

M. Marc Pilloud

« Ce postulat concerne la pénurie d'électricité annoncée pour cet hiver et le risque de blackout. Le Conseil fédéral a prévu plusieurs mesures qui pourront être mises en œuvre en cas de pénurie d'électricité. La dernière mesure qui sera appliquée en cas de pénurie grave est le délestage, à savoir des coupures d'électricité contrôlées durant quelques heures dans des zones déterminées. Par ailleurs, le risque de black-out est élevé, à savoir des pannes d'électricité de grande ampleur et de durée indéterminée. En effet le réseau électrique européen sera mis à rude épreuve cet hiver, et il y a des risques d'avoir des surcharges provoquant des pannes en cascade. Le but de ce postulat est de demander comment la municipalité se prépare à faire face à ces éventualités. Nous pensons, par exemple, qu'une démarche en plusieurs étapes pourrait être entreprise : Premièrement, faire une évaluation précise et complète des conséquences qu'un délestage ou un blackout peuvent avoir sur les citoyens et le fonctionnement des infrastructures de la commune. Deuxièmement, établir la liste des mesures à prendre pour minimiser l'impact des coupures d'électricité dans les domaines vitaux. Troisièmement, préparer au mieux l'application de ces mesures, par exemple par l'achat de matériel ou la formation du personnel communal. Quatrièmement, communiquer à la population la stratégie de la municipalité en cas de coupure d'électricité. Nous pensons que l'évaluation des risques par la municipalité devrait prendre en compte non seulement les situations de délestage de quelques heures, mais aussi et surtout le risque d'un blackout. Selon SwissGrid, il faut compter environ 24 heures pour rétablir le réseau après une panne majeure. Prendre en compte une coupure de 48 heures nous paraîtrait donc prudent. Nous avons pensé à plusieurs problématiques qui devraient être étudiées :

- Concernant l'eau potable, si les réservoirs communaux sont alimentés par des pompes, pendant combien de temps les réservoirs peuvent-ils alimenter la commune avant d'être vides ? Est-ce que les électrovannes peuvent être actionnées manuellement ? Est-ce que le personnel communal a les compétences pour gérer manuellement le réseau d'eau ?
- Concernant les eaux usées : si les pompes de relevage et la STEP ne fonctionnent pas durant 48h, est-ce qu'il y a des risques de refoulement dans les habitations ?

- Concernant le chauffage : Est-ce que la commune peut apporter une aide d'urgence via un chauffage mobile aux citoyens particulièrement vulnérables, comme par exemple aux résidents de l'EMS ? Est-ce que la commune peut assurer le chauffage d'une salle où les citoyens pourraient se rendre s'ils ont trop froid (par exemple à la Sabliane ou à l'abri PC) ?
- Comment la municipalité peut-elle communiquer avec les citoyens durant une coupure d'électricité de 48 heures ?

Il ne s'agit que de quelques questions auxquelles nous avons pensé, mais une connaissance approfondie du fonctionnement de la commune et des infrastructures à disposition est nécessaire pour juger de la pertinence de ces questions et des réponses à y apporter, et pour compléter la liste avec d'autres problématiques qui nous auraient échappées. Nous espérons bien entendu un hiver doux et sans coupure d'électricité, mais nous pensons qu'il est important que la municipalité anticipe ces problèmes afin qu'elle puisse répondre au mieux à une éventuelle situation de crise. Je vous remercie pour votre attention. Signé Marc Pilloud et onze autres personnes. »

Je remercie le syndic pour les explications, mais malgré tout, nous pensons qu'il est nécessaire de maintenir le postulat.

M. Cyril Ottonin

J'ouvre la discussion sur ce postulat. La discussion ne semble pas être demandée. Nous allons pouvoir statuer sur la prise en considération de ce postulat qui va donc se faire en deux temps. Premièrement, les conseillères et conseillers qui souhaitent que le postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération sont priés de lever la main.

Résultat : 0

Nous pouvons passer à la question deux : Les conseillères et conseillers qui souhaitent que le postulat soit pris en considération immédiatement et renvoyé à la municipalité sont priés de lever la main.

OUI - 20 NON - 21 ABST - 1

Le postulat n'est pas pris en considération et est classé.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Aline Wenk

Je me permets de m'adresser à vous concernant la qualité des espaces publics d'Yvonand. Cela fait maintenant dix ans que je suis architecte-paysagiste. J'ai travaillé dans diverses régions de Suisse et pour de nombreuses collectivités. Au fil des années, je remarque que la présence des arbres sur les espaces publics est la clé principale d'un espace public de qualité, agréable à vivre. Un groupe d'intéressés dont je fais partie vous adresse donc cette motion ayant pour but d'augmenter le nombre d'arbres sur les espaces publics d'Yvonand.

« Concerne : Motion : Arborisation des espaces publics d'Yvonand »

L'été 2022 a été particulièrement chaud. Selon MétéoSuisse « La Suisse a connu son deuxième été le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. » Selon l'OcCC (Organe consultatif sur les changements climatiques) il faut s'attendre à ce que d'ici 2050, le climat en Suisse ressemble au climat méditerranéen d'aujourd'hui. Les étés caniculaires vont devenir la norme ces prochaines années mais nous avons maintenant la possibilité de nous y préparer ensemble.

Selon les recherches de Carly Ziter, professeure de biologie à l'Université Concordia de Montréal, « La présence d'un vaste couvert arborescent dans un quartier peut faire chuter la température de 4 à 5 degrés Celsius pendant une canicule. » Il paraît donc tout naturel de voir comment les espaces publics d'Yvonand peuvent être aménagés pour augmenter cette

couverture arborée. Nous pouvons augmenter significativement les surfaces ombragées, afin de retenir l'eau et garantir des espaces frais et plus agréables à vivre en été. De nombreuses agglomérations ont déjà intégrés cette mesure à leur plan de parade contre la surchauffe en milieu bâti, Lausanne et Genève par exemple.

Selon le WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) d'ici 2050 un certain nombre d'arbres aujourd'hui communs ne seront plus adaptés au climat d'Yvonand, entre autres les sapins, hêtres ou mélèzes. Par exemple, il faut s'attendre à ce que les mélèzes et sapins sur le pré de l'Hôtel de Ville dépérissent au fil des étés à venir.

Cette motion propose en résumé de prévoir la relève des arbres existants sur les espaces publics d'Yvonand qui ne seront plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques, et d'augmenter la couverture ombragée pour garantir des espaces frais et plus agréables à vivre en été.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous vous demandons de soutenir la proposition que nous adressons à la municipalité :

1. Étudier et planter tous les espaces publics qui pourraient facilement être arborisés le plus rapidement possible. On peut notamment penser à (liste non exhaustive)
 - Le pré de l'Hôtel de Ville et sa place de jeux
 - Les bordures des terrains de sport en Brit
 - Le complexe scolaire en Brit
 - Le pré de la salle polyvalente
 - La crèche du Château de sable
 - Les espaces entourant l'église catholique
2. Lors de projets de constructions ou transformations sur les terrains publics de prévoir l'étude et la plantation d'arbres. (On peut notamment penser aux arbres d'avenues lors de la rénovation des routes.)

Il est à noter que, pour qu'un arbre puisse réellement amener une plus-value aux espaces publics d'Yvonand, celui-ci doit être à grand développement, être d'une essence adaptée au climat futur et planté dans de bonnes conditions.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour l'écoute attentive que vous avez bien voulu accorder à notre intervention. Signé par moi-même et une quinzaine de personnes. »

M. Cyril Ottonin

Nous prenons acte du dépôt de cette motion qui sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Néanmoins, si vous avez des remarques ou des questions concernant cette motion, c'est volontiers que je vous donne la parole. Cela n'a pas l'air d'être le cas. La discussion est toujours ouverte, est-ce que quelqu'un d'autre désire prendre la parole ?

M. Anthony Marzolini

J'ai une question pour M. Guy-Daniel Beney. J'habite à l'Avenue des Pins. La semaine dernière, cela devait être mercredi, le sens unique a été levé. Il ne me semble pas qu'il y avait une date précise qui avait été donnée. Il me semble que, lors d'un précédent conseil, vous aviez dit que le sens unique serait relevé en fonction des besoins des propriétaires de bateau. Je voulais savoir sur quelle base on se dit qu'aujourd'hui on enlève le sens unique ou s'il n'était pas plutôt possible d'être prévenu sur une base un peu meilleure et si ce n'était pas plus pertinent d'avoir des dates fixes. Actuellement, on constate sur les panneaux que c'est marqué que le sens unique est d'avril à septembre mais il n'y a pas de dates fixes. Je me demandais pourquoi il n'y avait pas de dates fixes.

M. Guy-Daniel Beney

J'avais communiqué au dernier conseil que le sens unique serait annulé mi-septembre, sans donner une date précise, je n'avais pas la date précise en tête. Première chose : sur les panneaux

d'informations, le sens unique n'est pas noté. Les panneaux d'informations mentionnent le stationnement payant d'avril à septembre. Le stationnement est payant du 1^{er} avril au 30 septembre, ça c'est des dates fixes. Le sens unique, selon la parution qui avait été faite dans la feuille d'avis officiels, donc qui a été légalisé, c'était entre début avril et fin septembre. On l'adapte en fonction des besoins. L'année passée et l'année précédente, on l'avait adapté le mieux possible en fonction des besoins du camping. Je rappelle que le camping qui commençait début septembre à sortir les caravanes du site ne pouvait pas prendre l'Avenue des Pins jusqu'au parking d'hiver et devait faire tout le tour par la Grève pour se parquer à l'Avenue des Pins et souvent avec des véhicules qui ne sont pas immatriculés, qui ne sont pas aptes à rouler, je dirais. C'est pour ça qu'on avait modulé un petit peu ces dates sur septembre pour ne pas qu'il y ait ce problème-là. Le même problème vient avec les bers pour le port, en effet. Je ne sais pas la date exacte de début de sortie de l'eau des bateaux, mais c'est aussi pour qu'ils puissent transiter sans devoir faire le tour soit par les Goilles, car c'est une possibilité mais le but est de ne pas charger cette zone résidentielle, soit par la route cantonale. C'est chaque année un petit peu différent, c'est pour cela qu'il n'y a pas de dates précises pour la levée du sens unique. Je pense que cela va rester comme ça, surtout pour que ces deux entités, camping et port, aient le moins d'inconvénients possibles.

Mme Zoé Gander

Par rapport justement toujours à l'Avenue des Pins, je crois que des travaux vont être entrepris juste après le passage à niveau. Est-ce que la rue sera bloquée ? Est-ce que cela impacte sur notre comportement de circulation sur toute l'Avenue des Pins ? Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions à ce sujet ?

Mme Lucy Delarze

Vous parlez des travaux qui auront lieu la semaine prochaine ?

Mme Zoé Gander

Je n'en sais rien. Je vois qu'il se prépare des choses et j'habite au bout de l'Avenue des Pins. Je pense qu'il va se passer quelque chose, mais quoi, je ne sais pas.

Mme Lucy Delarze

Il y a des travaux qui sont prévus dans tout le quartier Fleurettes-Passerelle où tout va être fermé pendant trois jours. Le tout début de l'Avenue des Pins va être fermé pour avoir accès à cette zone-là justement, mais le reste de l'Avenue des Pins est libre.

Mme Zoé Gander

Est-ce que les habitants de l'Avenue des Pins pourraient être avertis de ces travaux ? Cela s'est déjà présenté ce printemps et je me suis retrouvée devant les travaux, il faut faire une manœuvre et retourner en arrière. Ce serait une bonne idée d'envoyer un petit papillon à tous les habitants de l'Avenue des Pins.

Mme Lucy Delarze

Je reconnais, c'est ma faute.

Mme Zoé Gander

J'ai une autre question concernant la diminution de l'éclairage public. Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur ce qui est entrepris actuellement sur la diminution de l'éclairage public ? J'ai de la peine à sentir qu'il s'est passé quelque chose par exemple dans ma rue. Est-ce qu'on pourrait nous préciser un petit peu ce qui est déjà entrepris à ce sujet ?

Mme Lucy Delarze

J'ai repris ce dossier en vol. De ce que je sais, c'est déjà effectif. Normalement tous les luminaires ont dû être programmés de façon à ce que l'éclairage s'abaisse à 10 %, si je ne dis pas de bêtise, à partir de 23 h jusqu'à 4 h du matin, sauf sur les routes cantonales où c'est à

50 % et aux passages piétons où c'est resté à 100 %. Normalement, tous les mâts ont été programmés. Maintenant, je sais que M. David allait un peu vers la Romande Énergie qui dit que oui mais cela nécessitait un contrôle, contrôle que je n'ai pas encore entrepris pour l'instant. Effectivement, si vous voyez dans certaines zones que cela ne change pas du tout, c'est bien de nous faire remonter l'information comme ça on peut voir avec la Romande Énergie qu'ils viennent vérifier que c'est juste.

M. Philippe Moser

Juste pour préciser, à la Rue de la Bauma c'est effectif et je vois la différence. Donc c'est assez facile à contrôler. On voit bien que tout à coup ça diminue.

Mme Lucy Delarze

M. David, ce qu'il faisait c'est qu'il allait en hauteur et il regardait à partir de 23 h s'il y avait des régions qui étaient plus éclairées que d'autres.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je profite de rebondir là-dessus en me demandant s'il n'y a pas une possibilité d'imaginer d'éteindre complètement le village de minuit à 6 h du matin, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres villages du canton. Je ne les ai plus en tête mais j'ai vu au téléjournal des communes qui avaient supprimé tout l'éclairage. À l'heure actuelle, avec le contexte actuel des pénuries d'électricité qui se programment, ce serait peut-être intéressant d'imaginer ça.

M. Philippe Moser

Tout est faisable. Je rappelle quand même que beaucoup de nos éclairages publics ont passé au LED et quand on est à 10% de la puissance du LED, il n'y a plus grand-chose. Cela devient une affaire politique, à savoir est-ce que j'éteins et je compte sur les gens pour avoir un natel chargé afin de s'éclairer quand ils se promènent ou est-ce que je laisse allumés ces 10 % restants ? L'autre petite problématique, c'est qu'une extinction complète de tout le village, sauf les routes principales, est encore techniquement un peu compliquée car on ne peut pas le faire d'un coup. Il faut intervenir sur plusieurs points. De toute façon, cette réflexion-là, on l'aura dans le cadre du travail que l'on mène actuellement. On le fait, on montre que la commune a fait quelque chose dans ce sens-là, tout à coup c'est visible car il fait nuit. Quand on réfléchit, avec le LED on a déjà fait un bon bout, même quand il était allumé à 100 % par rapport à l'éclairage qu'il y avait avant, là on n'est plus qu'à 40-50 % de la puissance de la lampe et puis, après 23 h-minuit, on descend à 10 %. C'est vraiment une bougie. Cela reste une consommation résiduelle, comme votre poste télé quand vous allez vous coucher et que vous avez oublié de tirer la prise. C'est presque une consommation de veille. On va y penser de toute façon.

M. Cyril Ottonin

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 03. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 7 novembre à 20 h 00, au forum.

Le Président



Cyril Ottonin



La Secrétaire



Pauline Héritier